

Formulaire Sécurité Sociale

Année universitaire : 2017-2018

La Sécurité Sociale Etudiante, une **OBLIGATION**

Toute inscription à la sécurité sociale étudiante est effectuée par l'établissement
Etre à jour de la sécurité sociale conditionne l'inscription au lycée

Avant de compléter le formulaire Sécurité Sociale, je vous demande de bien vouloir
lire attentivement les instructions suivantes

I – Quand vous inscrire ?

Vous entrez dans l'enseignement supérieur cette année. **Votre inscription au régime de Sécurité Sociale s'effectue lors de votre inscription dans l'établissement.**

La loi vous oblige à vous inscrire à la **Sécurité Sociale Etudiante**, et à **renouveler** l'inscription **chaque année** tant que vous serez étudiant. Désormais, ce n'est plus celle de vos parents qui vous couvre.

Vous pouvez adhérer **éventuellement** à la **mutuelle** gérée également par les centres de sécurité sociale ou conserver celle de vos parents. **La mutuelle est personnelle et facultative.**

Votre affiliation à la sécurité sociale étudiante est effective du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018
(et est renouvelable chaque année)

II – Comment vous inscrire ?

C'est le **Lycée Pierre d'Aragon Muret - Service Intendance** - qui **se charge de votre inscription** à l'organisme choisi.

Il vous suffit de **cocher la case** correspondante au **centre de remboursement de votre choix** en page 3 de ce formulaire :

VITTAVI ou **LMDE**

III – Comment remplir le formulaire ? (Rubriques à renseigner **obligatoirement**)

a) Identification de l'étudiant : il est impératif de renseigner :

- Le n°**INE** (Identifiant National de l'Élève) numéro comportant 10 chiffres et une lettre.

Cet identifiant figure sur vos bulletins de notes trimestriels, sur le relevé de notes des épreuves anticipées de Français et sur votre relevé de notes obtenues au Baccalauréat.

- Le n°**INSEE** plus précisément le **numéro de sécurité sociale personnel**. Numéro qui vous a été attribué et envoyé par courrier, par la **Caisse Primaire d'Assurance Maladie**, au cours de votre année scolaire de Terminale (numéro commençant par **1** pour les garçons, par **2** pour les filles).

b) Adresse complète des parents : à renseigner **obligatoirement**.

c) Adresse complète de l'étudiant : à renseigner **obligatoirement** si celle-ci est **différente** de celle des parents, représentant légal ou tuteur.

d) Étudiant boursier : fournir **obligatoirement** :

- l'**original (recto/verso)** de la notification **2017-2018** de bourse du **CROUS**.

- un **Relevé d'Identité Bancaire au nom de l'étudiant** pour la mise en paiement de la bourse.

Attention : Si vous n'êtes pas en mesure de présenter le document de notification de bourse le jour de la rentrée, il vous sera demandé un **chèque équivalent à la cotisation annuelle** de la Sécurité Sociale Etudiante.

Centre de remboursement Sécurité Sociale choisi :

Préciser **obligatoirement** : **VITTAVI** ou **LMDE** pour le règlement de vos prestations.

Sécurité Sociale Etudiante

Votre inscription à la Sécurité Sociale Etudiante est **obligatoire**

Elle est effectuée par l'établissement **uniquement**.

gratuite ou payante, selon le cas : renseignements complémentaires au lycée : Mme CASAJUANA (Service Intendance)

Votre situation	
Vous avez de 16 à 19 ans entre le 1 ^{er} septembre 2017 et le 31 août 2018	GRATUITE
Vous avez 20 ans ou plus entre le 1 ^{er} septembre 2017 et le 31 août 2018	PAYANTE ⁽¹⁾
Vous êtes boursier (sous réserve de présentation d'une notification définitive de bourse)	GRATUITE ⁽²⁾
Vous êtes salarié du 1 ^{er} septembre 2017 au 31 août 2018 (sous réserve du contrat de travail : 150h/trimestre ou 500h/année)	GRATUITE

Pour l'année universitaire 2016-2017 : la cotisation était de 215 euros.

Pour obtenir plus de détails, je vous invite à consulter le tableau, page 4 du formulaire d'inscription, qui vous permettra de déterminer votre situation en fonction de la profession de vos parents et de votre âge.

TRÈS IMPORTANT

1°) Dans tous les cas, vous devez **impérativement** fournir toutes les pièces justificatives et/ou prévoir un chèque pour le règlement de la cotisation annuelle, à établir à l'ordre de l'**Agent comptable du Lycée Pierre d'Aragon Muret**.

2°) Ce formulaire doit être **obligatoirement remis** le jour de la rentrée afin de **valider votre inscription**.

Sans la remise du dossier "Sécurité Sociale Etudiante" complet, vous ne serez pas inscrit à la rentrée

DETERMINEZ VOTRE FUTUR STATUT AU REGARD DE LA SECURITE SOCIALE

Le tableau ci-dessous vous permet de déterminer votre situation en fonction de la profession de vos parents et de votre âge.

Profession du parent qui vous couvrait en sécurité sociale	Votre âge pendant l'année universitaire 2017-2018		
	de 16 à 19 ans entre le 01/09/2017 et le 31/08/2018	20 ans entre le 01/09/2017 et le 31/08/2018	de 21 à 28 ans entre le 01/09/2017 et le 31/08/2018
TRAVAILLEUR SALARIE	OBLIGATOIRE GRATUITE	OBLIGATOIRE PAYANTE	
Salarié du secteur privé, fonctionnaire d'état, ouvrier d'état, salarié agricole ou exploitant agricole, praticien ou auxiliaire médical conventionné (<i>sauf option profession libérale</i>), agent des collectivités locales, artistes et auteurs, demandeurs d'emploi allocataire, salarié de la Banque de France, salarié CCIP, Théâtre National de l'Opéra, Comédie Française.	INSCRIRE ou COCHER LMDE ou VITTAVI sur la page 3 de cet imprimé <i>(joindre RIB ou RIP de l'étudiant pour remboursement)</i>	INSCRIRE ou COCHER LMDE ou VITTAVI sur la page 3 de cet imprimé <i>(joindre RIB ou RIP de l'étudiant pour remboursement)</i>	
TRAVAILLEUR NON SALARIE	REPORT D'AFFILIATION	OBLIGATOIRE PAYANTE	
Commerçant, artisan, profession libérale (<i>travailleur non salarié, non agricole</i>), REGIMES SPECIFIQUES militaire, agent EDF-GDF, agent RATP, personnel des Mines, clerc et employé de notaire, Sénat, cultes, CFE	Couvert(e) par la Sécurité sociale de vos parents. PAS DE COTISATION	INSCRIRE ou COCHER LMDE ou VITTAVI sur la page 3 de cet imprimé <i>(joindre RIB ou RIP de l'étudiant pour remboursement)</i>	
REGIMES DEROGATOIRES	REPORT D'AFFILIATION	OBLIGATOIRE PAYANTE	
Marine marchande, Port autonome de Bordeaux, Assemblée Nationale, fonctionnaire international (ONU).	Couvert(e) par la Sécurité sociale de vos parents. PAS DE COTISATION	INSCRIRE ou COCHER LMDE ou VITTAVI sur la page 3 de cet imprimé <i>(joindre RIB ou RIP de l'étudiant pour remboursement)</i>	

DANS TOUS LES CAS JOINDRE OBLIGATOIREMENT LES JUSTIFICATIFS DEMANDÉS

► **Etudiant couvert par les parents :**

De 16 ans à 19 ans : fournir l'attestation de carte vitale du parent qui couvre l'étudiant (sur laquelle figurent les nom et prénom de l'étudiant).

► **Etudiant non couvert par les parents :**

L'affiliation à la sécurité sociale est payante, cotisation obligatoire, apporter un chèque, libellé à l'ordre de l'Agent Comptable du lycée.

► **Etudiant boursier :**

L'affiliation à la sécurité sociale étudiante est gratuite (fournir l'original complet de la notification de bourses : recto/verso ou un chèque du montant de la cotisation, si la notification n'est pas parvenue, et 1 RIB au nom de l'étudiant

► **Etudiant salarié :**

Pas d'affiliation si et seulement si l'étudiant travaille régulièrement tout au long de l'année universitaire et effectue au moins 150 heures sur un trimestre ou 500 heures sur une année (fournir le contrat de travail couvrant l'année universitaire : du 01/09/2017 au 31/08/2018).

► **Les parents de l'étudiant sont agents SNCF :**

Si l'étudiant reste couvert par leur sécurité sociale, fournir l'attestation de la carte Vitale du parent qui couvre l'étudiant (sur laquelle figurent les nom et prénom de l'étudiant).

► **Etudiant étranger (hors cas particuliers) :**

Les ressortissants de l'EEE doivent fournir une carte européenne d'assurance maladie en cours de validité.

Les ressortissants hors EEE doivent obligatoirement s'affilier, et cotiser quel que soit leur âge dans la limite de 28 ans

► **Salarié - Concubin – Pacsé :**

L'affiliation au régime étudiant de sécurité sociale est obligatoire